

NATIONS UNIES
CONSEIL
DE SECURITE



Distr.
GENERALE

S/9825
8 juin 1970

FRANCAIS

ORIGINAL : ANGLAIS-
ESPAGNOL-
FRANCAIS

Note du Secrétaire général

La présente note a pour objet de porter à la connaissance des membres du Conseil de sécurité une lettre que j'ai adressée aux représentants permanents des Etats dont des ressortissants servent comme observateurs militaires des Nations Unies dans le secteur du canal de Suez. Ladite lettre, dont le contenu se passe de toute explication, était datée du 5 juin 1970 et a été remise le même jour à la mission de chacun des pays dont il s'agit.

Voici le texte de la lettre qui a été adressée en des termes identiques à chacun des gouvernements intéressés :

"C'est parce que des officiers des forces armées de votre pays servent actuellement comme observateurs militaires des Nations Unies au Moyen-Orient dans le secteur du canal de Suez que je vous écris cette lettre. Permettez-moi de vous dire tout d'abord que le Gouvernement et le peuple [pays] ont tout lieu d'être fiers du dévouement et du courage dont les observateurs de votre pays, aux côtés de ceux d'autres pays, font preuve au service de la paix. Leur contribution à cette cause restera l'une des plus belles pages des annales des opérations de maintien de la paix de l'Organisation des Nations Unies.

Comme vous le savez, la Mission d'observation du secteur du canal de Suez a été instituée comme suite à une décision du Conseil de sécurité et, sauf décision contraire du Conseil, elle y sera maintenue dans toute la mesure du possible.

La sécurité personnelle de ceux qui servent dans les opérations de maintien de la paix de l'Organisation des Nations Unies est toujours au premier plan de mes pensées, et cela plus que jamais dans la situation dangereuse qui est actuellement celle du secteur du canal de Suez. A cet égard, je tiens particulièrement à attirer votre attention sur le passage suivant du rapport que j'ai présenté le 27 mai 1970 au Conseil de sécurité (S/7930/Add.734, par. 2) :

12. Le Secrétaire général a donné son agrément aux mesures proposées par le chef d'état-major par intérim de l'ONUST. Comme il est indiqué ci-dessus dans le rapport du chef d'état-major par intérim et ainsi qu'il a été signalé en de précédentes occasions, les représentations et les protestations qui ont été faites à propos des tirs dirigés contre le personnel, les installations et le matériel de l'ONU ou à proximité sont restées vaines et n'ont pu faire diminuer le nombre de ces incidents. Bien au contraire, il y a eu récemment une recrudescence des tirs de cette nature effectués par la RAU. Le Secrétaire général reconnaît qu'il est difficile de limiter et de diriger les tirs lorsque s'est établi en fait un état de guerre par suite de la rupture du cessez-le-feu qui a été précédemment signalée au Conseil, mais il ne peut pas ne pas se déclarer profondément préoccupé de voir que le personnel de l'ONU est exposé dans le secteur du canal de Suez à des dangers constants et accrus, et ne pas être affligé de constater que, loin d'être exposé à un danger moindre, ce personnel court maintenant des risques plus grands encore qu'ils ne l'ont jamais été.

Le fait essentiel à retenir de cette déclaration est que j'y admetts officiellement n'être plus en mesure, pour des raisons indépendantes de ma volonté, de garantir un degré raisonnable de sécurité personnelle aux hommes qui participent à la Mission d'observation du secteur du canal de Suez. Ceci, d'ailleurs, ressort tout à fait clairement des rapports quotidiens que j'ai présentés au Conseil de sécurité ces derniers mois sur l'activité militaire dans ce secteur. Vous pouvez être certain que le chef d'état-major par intérim de l'ONUST et moi-même continuerons de prendre toutes les précautions possibles pour assurer la sécurité des observateurs militaires, en fermant par exemple les postes d'observation trop directement exposés au danger. Mais je ne puis malheureusement pas ne pas me rendre compte que dans les circonstances actuelles, où presque chaque jour des projectiles manquent de peu le personnel des postes d'observation des Nations Unies sur le canal, il est quasi miraculeux que les observateurs du secteur de Suez n'aient pas subi des pertes plus élevées.

Je me suis senti obligé de vous écrire très franchement afin que votre gouvernement n'ignore rien des conditions dans lesquelles ses officiers servent les Nations Unies avec tant de courage et de valeur."